

**ENTREPRISES,
PROFESSIONNELS
ET ASSOCIATIONS**

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services
au 01/01/2025

Prix en euros, non assujettis à la TVA,
sauf mention spéciale.



Banque de Savoie

Ce document, disponible sur notre site internet : www.banque-de-savoie.fr est destiné à vous informer sur les conditions tarifaires appliquées aux opérations les plus courantes (dont celles régissant la gestion du compte). Il ne peut indiquer de façon complète et détaillée l'intégralité de nos prestations. Pour toute information complémentaire, prenez contact avec votre conseiller.

Conditions applicables au 01/01/2025.

Ce guide tarifaire peut être modifié à tout moment dans les conditions prévues par la réglementation.

Il n'est pas limitatif.

ÉDITO

Chère cliente, cher client,

La Banque de Savoie travaille depuis plusieurs années à trouver les moyens d'appliquer une tarification qui réponde à vos besoins tout en servant nos impératifs économiques, technologiques et réglementaires.

Nous agissons sur plusieurs axes. Tout d'abord, nous souhaitons nous responsabiliser envers vous pour réduire notre empreinte carbone. Nous optons pour une démarche environnementale durable en optimisant, notamment, nos consommations de papier. Cette brochure est au format digital pour tous nos clients disposant d'un espace personnel sécurisé.

Ensuite, nous préférons, depuis plusieurs années, accroître nos résultats par la multiplication des projets que vous nous confiez. Aussi, nous nous efforçons de vous accompagner dans chaque événement de la vie de votre entreprise et nous nous engageons chaque jour à vous proposer plus de satisfaction au travers de :

- Une relation et un suivi personnalisés, forts et durables, basés sur l'écoute et le dialogue.
- Un réseau d'agences locales avec un siège 100 % décisionnel situé au cœur de nos territoires.
- Nos visites dans vos locaux professionnels pour mieux vous connaître.
- Une réactivité permanente complétée d'une offre digitale performante. Ainsi, votre Conseiller est directement joignable sur son téléphone portable et son adresse mail avec un engagement de réponse ou de rappel sous 24 h ouvrées.
- Deux interlocuteurs dédiés pour vous offrir conseils et qualité de service (un banquier qui vous conseille et vous accompagne dans la réalisation de vos projets et un conseiller d'accueil qui vous assiste au quotidien dans la gestion de vos flux professionnels).
- La mise à disposition d'expertises pour analyser en détail les aspects techniques, commerciaux, fiscaux ou sociaux de vos activités.
- Un RDV annuel dédié à la remise des éléments comptables pour faire le point et mieux appréhender vos besoins.
- L'accompagnement de votre transition énergétique.

Vous retrouverez ici, l'intégralité de nos conditions applicables aux principales opérations et services aux professionnels, entreprises et associations, à compter du 1^{er} janvier 2025. Si vous souhaitez des renseignements ou devis personnalisés sur des opérations plus spécifiques, votre Conseiller de Clientèle est à votre écoute.

Je vous remercie sincèrement de votre confiance renouvelée.

Matthieu VANIN

Directeur du Département Développement
à la Banque de Savoie

SOMMAIRE

ÉDITO	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	6
6 Ouverture, transformation, clôture	
6 Services Bancaires de Base	
6 Relevés de compte	
7 Tenue de compte	
8 Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	9
9 Par Internet (ordinateur, mobile et tablette)	
10 Par téléphone	
11 Par télétransmission (échanges de données informatisées)	
OPÉRATIONS DE PAIEMENT	12
12 Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)	
12 Services liés à la carte bancaire	
13 Virement SEPA	
14 Prélèvement SEPA / TIPSEPA	
14 Chèque	
14 Effet de commerce	
14 Offre retirée de la commercialisation	
OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT	15
15 Espèces	
15 Terminaux de Paiement Électronique (TPE)	
15 Virement SEPA	
15 Prélèvement SEPA	
16 Chèque	
16 Effet de commerce	
17 Commerce Électronique	
OFFRES GROUPÉES DE SERVICES	18
18 Coffrets et conventions de relation	
20 Offres retirées de la commercialisation	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	21
21 Commission d'intervention	
21 Opérations particulières	
21 Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	23
23 Facilité de caisse et/ou découvert	
23 Financement du cycle d'exploitation	
24 Crédits d'investissement	
24 Escompte	
25 Mobilisation de créances professionnelles (loi Dailly)	
25 Gestion du poste clients	
25 Cautions bancaires	
25 Garanties	
26 Autres prestations liées aux crédits	

GESTION DE LA TRÉSORERIE	27
27 Épargne bancaire	
27 Placements financiers	
28 Droits de garde	
29 Ingénierie sociale et financière	
29 Autres services	
OFFRE IMPULSION TRANSITION	30
30 Épargne	
30 Crédit	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	31
31 Assurer vos moyens de paiement	
31 Assurer votre famille et votre entreprise	
32 Préparer votre retraite	
32 Assurer vos biens et votre exploitation	
OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	33
33 Opérations par carte bancaire	
33 Paiements à destination de l'étranger (IMPORT)	
34 Crédit documentaire (EXPORT)	
34 Règlements en provenance de l'étranger (EXPORT)	
35 Crédit documentaire (IMPORT)	
35 Commissions additionnelles	
35 Couverture du risque de change	
36 Portefeuille commercial étranger	
36 Remises documentaires	
37 Avances en devises	
37 Placements	
37 Garanties	
37 Autres opérations	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	38
38 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
38 Nos partenaires	
40 Références européennes	
RÉSOUTRE UN LITIGE	41
41 Votre Banque de Savoie : votre interlocuteur privilégié	
41 Votre recours en médiation	

Accéder facilement à la brochure tarifaire de la Banque de Savoie en téléchargeant la version à jour en ligne.



Prix en euros, non assujettis à la TVA, sauf mention spéciale.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

• Ouverture d'un compte	Gratuit
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'pop)	Gratuit
• Clôture de compte	Gratuit
• Gestion de la trésorerie / Placements financiers	Gratuit
• Ouverture d'un compte de dépôt de capital	20,50€

SERVICES BANCAIRES DE BASE

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L.312-1 du même code)⁽¹⁾

Gratuit

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- les paiements par prélèvement SEPA, Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets⁽²⁾ ou à distance,
- des moyens de consultation à distance du solde du compte,
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque / mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

RELEVÉS DE COMPTE

• Edition de relevé de compte papier		Gratuit
– relevé mensuel		
– relevé journalier (forfait mensuel)	27,60€ + frais de poste	
– relevé par quinzaine (forfait mensuel)	4,00€ + frais de poste	
• Relevés de compte dématérialisés		Gratuit
– relevé mensuel		
• Option relevé de compte électronique en complément de l'édition papier (par compte) ⁽³⁾		4,79€ HT/mois
• Réédition d'un relevé de compte ou d'un relevé carte bancaire (par extrait)		10,33€ HT
• Relevé de portefeuille titres (par trimestre)		Gratuit
• Frais d'édition d'échelles papier (par édition)		20,67€ HT
• Relevé de Frais		Gratuit
– facture professionnelle mensuelle		Gratuit
– relevé Annuel de Frais		Gratuit
– relevé Annuel de Frais d'Encaissement par Carte		Gratuit
– relevé Mensuel de Frais d'Encaissement par Carte		Gratuit
• Dates de valeur		
– versement d'espèces au guichet		J
– retrait d'espèces		J

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Hors virement instantané.

(3) Offre retirée de la commercialisation.

– remise de chèque tiré sur la Banque	J
– remise de chèque d'un autre établissement	J + 1*
– paiement de chèque	J
– virement reçu	J
– virement émis	J
– encaissement d'un prélèvement	J
– paiement d'un prélèvement	J
– remise commerçant cartes bancaires	J
– paiement par carte débit immédiat	J
– paiement par carte débit différé	J
– effet remis à l'encaissement (minimum 10 jours avant échéance)	J + 4*
– effet remis à l'escompte (minimum de 10 jours d'escompte retenus pour le décompte des agios)	J*
– effet domicilié	J + 1*
• Délai d'encaissement ou d'indisponibilité	
– chèque remis à l'encaissement	15 jours ouvrés*

* Jour ouvré : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

TENUE DE COMPTE



À SAVOIR

Un compte est arrêté à la fin de chaque trimestre et donne lieu à la facturation des commissions découlant de son fonctionnement.

• Commission sur écritures ou commission de gestion ou frais de tenue de compte	74,00€/trimestre
Ce montant représente la partie fixe de la prestation de gestion administrative et comptable liée au compte.	
• Commission de compte ou de mouvement	
Elle est calculée sur les opérations passées au débit du compte (hors placements et frais)	
– avec un minimum de	10,60€
– maximum	0,30%
• Frais de tenue de compte courant inactif (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30€ par an⁽¹⁾ dans la limite du solde créditeur du compte
• Commission annuelle d'actualisation du dossier juridique, administratif et comptable du client Prélevée une fois par an, elle rémunère l'actualisation administrative et informatique de votre dossier.	
– CA ≤ 250K€	118,00€
– 250K€ < CA ≤ 500K€	160,00€
– 500K€ < CA ≤ 1 000K€	180,00€
– 1 000K€ < CA ≤ 3 000K€	240,00€
– 3 000K€ < CA ≤ 5 000K€	305,00€
– 5 000K€ < CA ≤ 15 000K€	600,00€
– 15 000K€ < CA ≤ 25 000K€	700,00€
– CA > 25 000K€	800,00€
• Professionnels de l'immobilier	
– gestion ou frais de tenue de compte	Nous consulter

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte courant inactif est plafonné par arrêté ministériel.

SERVICES EN AGENCE

• Délivrance d'un RIB ou IBAN	Gratuit
• Retrait d'espèces au guichet	Gratuit
• Dépôt jour et nuit	87,20€ HT/an
• Conservation du courrier en agence	83,63€ HT/an
• Édition d'échelles d'intérêts de compte	20,67€ HT
• Frais de recherche de documents	
– copie de chèque débité en compte, à l'unité	5,13€ HT
– autre document ou remise de chèque	
• premier document	23,00€ HT
• document supplémentaire	2,88€ HT
• Frais de location de coffre-fort	
(selon taille et disponibilité dans votre agence)	
– coffre-fort de petite taille	143,33€ HT/an
– coffre-fort de taille moyenne	180,83€ HT/an
– coffre-fort de grande taille	277,50€ HT/an
– coffre-fort de très grande taille	354,17€ HT/an
– frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs)	frais réels/ouverture
• Attestations diverses	20,67€ HT
• Document ponctuel d'Information aux commissaires aux comptes	190,70€ HT
• Gestion d'une succession	Nous consulter

BANQUE À DISTANCE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

Cyberplus Entrepreneur Individuel (réservé aux entrepreneurs individuels qui ne gèrent pas d'utilisateurs délégués, de virements sur liste, d'effets de commerce, etc.)
(Internet, téléphone, etc.)

Cyberplus Entrepreneur Individuel – Principales fonctionnalités : Consultation des comptes
+ réalisation de virements SEPA

4,43€ / mois

• Abonnement à des services de banque à distance⁽¹⁾⁽²⁾

Gamme Cyberplus Entreprise (disponible pour les personnes morales et entrepreneurs individuels à besoins « complexes ») (Internet, téléphone, etc.)

Cyberplus Consultation – Principales fonctionnalités : consulter ses comptes et contrats signés sur internet

Gratuit

Cyberplus Basic – Principales fonctionnalités : Cyberplus Consultation + réaliser des virements SEPA et gérer des utilisateurs délégués

6,40€ / mois

Cyberplus Medium – Principales fonctionnalités : Cyberplus Basic + réaliser des virements internationaux

17,00€ / mois

Cyberplus Premium – Principales fonctionnalités : Cyberplus Medium + saisir/gérer des prélèvements et des effets de commerce + remises de fichiers (listes virements / prélèvements / remises LCR)

26,00€ / mois

• Frais par ligne télétransmise

0,12€ HT

AUTRES SERVICES LIÉS À L'UTILISATION D'INTERNET SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE

• Suite Connect

L'offre Suite Connect permet l'agrégation de comptes, ainsi que la gestion de trésorerie multi-comptes, à travers le service d'initiation de virements (sous réserve de disponibilité). Suite Connect fonctionne sur un site internet et une application mobile dédiés. Il peut aussi être accessible via Cyberplus Entreprise ou Suite Entreprise.com pour les clients équipés de ces services

– abonnement

10,00€ HT/ mois

• Certificat numérique C@rteurope

Les certificats numériques permettent de sécuriser davantage vos opérations de banque à distance (Cyberplus et télétransmission EBICS) et vos téléprocédures.

– abonnement

– support clé USB

90,20€ HT/an

86,10€ HT

• **SECUR'PASS Pro** (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)

Gratuit

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

• Mise à disposition d'un PassCyberPlus (associé à la carte bancaire ou à une carte dédiée, le PassCyberPlus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte) – 1^{er} lecteur – lecteur supplémentaire – carte dédiée PassCyberPlus	Gratuit 12,79€ HT/boîtier 4,60€/an
• Envoi d'un code sécurisé par SMS en cas d'impossibilité d'utiliser le PassCyberPlus	Gratuit⁽¹⁾
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par courriel (mise en place par Cyberplus Entreprise, par alerte)	0,24€ HT⁽²⁾
• Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (mise en place par Cyberplus Entreprise, par alerte)	0,24€ HT⁽³⁾
• Confirmation de l'exécution d'un virement émis – par SMS (par envoi) – par courriel (par envoi)	0,24€ HT⁽³⁾ 0,24€ HT⁽²⁾
• Coffre-fort numérique (espace de stockage 15 Go sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels) – hors convention de relation⁽⁴⁾ – avec une Convention de Relation⁽⁵⁾	2,90€ HT/mois Gratuit
• Consultation et téléchargement de l'image d'un chèque remis (par chèque)	0,62€
• e-Documents (service permettant d'accéder à l'ensemble des documents relatifs aux comptes bancaires au format électronique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	Gratuit

PAR TÉLÉPHONE⁽¹⁾

• Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, <u>téléphone</u>, etc.)⁽⁶⁾	
Audio BS (permet de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations)	Serveur Vocal (24h/24, 7j/7) composez le 04 57 36 30 57 – Choix 1 (service gratuit + prix d'un appel)

(1) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

(3) Hors coût d'un SMS facturé par votre opérateur.

(4) Le produit coffre-fort numérique est facturé 2,90€ HT/mois. Ce produit vous fait bénéficier d'un tarif préférentiel sur l'abonnement Cyberplus Entreprise : Cyberplus Entreprise Basic (4,91€/mois au lieu de 6,40€/mois), Cyberplus Entreprise Medium (14,03€/mois au lieu de 17,00€/mois), Cyberplus Entreprise Premium (23,09€/mois au lieu de 26,00€/mois).

(5) Le produit coffre-fort numérique est lié à l'abonnement Cyberplus Entreprise inclus dans la Convention de Relation.

10 (6) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

PAR TÉLÉTRANSMISSION

(échanges de données informatisées)⁽¹⁾

• Abonnement télétransmission Permet l'échange de fichiers sous protocole EBICS T, EBICS TS en délégation simple, EBICS TS en délégation avancée	92,00€ HT/mois
• Offre Turbo Suite Entreprise L'offre comprend la mise à disposition du logiciel, l'accès à Suite Entreprise Mobile, l'accès au module de gestion, l'accès au serveur de télétransmission EBICS T ou TS et un certificat Numérique C@rteurope – Suite Entreprise.com • mono Banque • multi Banque	56,00€ HT/mois 117,00€ HT/mois
• Installation Turbo Suite Entreprise – complexe – simple	550,00€ HT 300,00€ HT
• Sepa mail Diamond (service de demande de vérification des coordonnées bancaires)	Nous consulter
• Relevé de frais bancaires au format EDI (Camt 86)	Nous consulter
• Relevé de compte intraday (Camt 52)	Nous consulter
• Service d'anonymisation des salaires	Gratuit
• Mise en place contrat Swiftnet – frais de mise en place – abonnement mensuel – envoi d'extraits de comptes au format MT940 vers des banques tierces – envoi d'extraits de comptes au format MT101 vers des banques tierces	500,00€ HT 96,00€ HT 63,60€ HT/mois 37,00€ HT/mois
• Abonnement à la prestation d'émetteur de prélèvement SEPA Core	Gratuit
• Abonnement à la prestation d'émetteur de prélèvement SEPA B to B	8,10€ HT/mois
• Frais par ligne télétransmise	0,12€ HT
• Mise à disposition de vos documents bancaires dématérialisés dans Cyberplus Entreprise (suppression de l'envoi papier)	Gratuit
• Mise à disposition de vos documents bancaires dématérialisés dans Cyberplus Entreprise et maintien de l'envoi papier (par compte)⁽²⁾	4,79€ HT/mois

(1) Coût de connexion selon votre opérateur.

(2) Offre retirée de la commercialisation.

OPÉRATIONS DE PAIEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)



À SAVOIR

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client à une date convenue; elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte). Les cartes Visa Internationales vous permettront d'effectuer des opérations à l'étranger.

• Carte de paiement internationale à autorisation systématique (à débit immédiat) – cotisation carte Visa Business Start		55,00€
• Carte de paiement internationale		
COTISATION	À DÉBIT DIFFÉRÉ	À DÉBIT IMMÉDIAT
• Carte Visa Business	58,00€	66,00€
• Carte Visa Gold Business	141,00€	157,00€
• Carte Visa Platinum Business	220,00€	–
• Paiement réalisé en euro dans un pays de l'EEE ⁽¹⁾⁽²⁾		Gratuit

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE



À SAVOIR

En cas de perte, vol ou utilisation frauduleuse de votre carte, appelez le 09 69 32 00 61 (appel non surtaxé, coût selon votre opérateur) 7 jours/7, 24h/24 pour faire immédiatement opposition.

• Réédition du code confidentiel de la carte	13,55€
• Frais d'opposition (blocage) de la carte à l'initiative du client en cas de perte, vol ou usage frauduleux	Gratuit
• Toute demande urgente (création, refabrication, réédition du code)	21,70€
• Modification temporaire des plafonds de retrait et/ou de paiement – par modification (2 mois maxi)	26,05€
• Modification permanente des plafonds de retrait et/ou de paiement (1 an renouvelable)	26,05€
• Recherche de facturette carte bancaire (dans l'EEE) ⁽¹⁾ (par facturette)	13,04€ HT
• Frais par retrait d'espèces à un DAB Banque de Savoie et du réseau Banque Populaire	Gratuit
• Frais par retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement) – avec une Carte Visa Classic Business ou Visa Business Start, à compter du 3 ^e retrait par mois (par retrait)	1,00€
– avec une Carte Gold Business, à compter du 5 ^e retrait par mois (par retrait)	1,00€
– avec une Visa Platinum Business	Gratuit

(1) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

VIREMENT SEPA⁽¹⁾



À SAVOIR

Gagnez du temps et réduisez le coût de vos transactions en les réalisant par Cyberplus ou par télétransmission.

- Frais par virement vers un compte Banque de Savoie

	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION (2)	TÉLÉTRANSMISSION (3)
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	Gratuit	Gratuit ⁽⁴⁾	Gratuit
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	Gratuit	Gratuit ⁽⁴⁾	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit ⁽⁵⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit ⁽⁵⁾	Indisponible

- Frais par virement avec une carte bancaire, sur les guichets automatiques de la Banque de Savoie, par la composition du code confidentiel, pour les virements vers des comptes ouverts à son nom auprès de la Banque de Savoie **Gratuit**
- Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	AGENCE OU TÉLÉPHONE	INTERNET OU APPLICATION (2)	TÉLÉTRANSMISSION (3)
Cas d'un virement SEPA classique occasionnel	5,64€	0,30€	0,30€
Cas d'un virement SEPA instantané occasionnel	5,64€ ⁽⁶⁾	Gratuit	Indisponible
Frais de mise en place d'un virement SEPA permanent	Gratuit	Gratuit ⁽⁵⁾	Indisponible
Frais par virement SEPA permanent	2,24€	0,30€	Indisponible

- Virement de trésorerie France ou espace SEPA
 - saisi en agence 20,40€
 - télétransmis⁽³⁾ 4,90€
 - par Cyberplus Entreprise⁽²⁾ 4,90€
- Opposition à un virement SEPA avant exécution
 - révocation de l'échéance de virement **Gratuit**
- Annulation d'un virement SEPA occasionnel ou permanent après son exécution 31,30€

VIREMENT SCT JOUR

- Émission d'un virement par télétransmission⁽³⁾ exécuté dans le délai d'une heure 0,30€ / virement

(1) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

(3) Y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com.

(4) Via Cyberplus Entreprise, Cyberplus Entrepreneur individuel ou Suite Connect.

(5) Via Cyberplus Entreprise ou Cyberplus Entrepreneur individuel.

(6) Disponible à compter du 9/10/2025 au guichet de votre agence.

PRÉLÈVEMENT SEPA / TIPSEPA⁽¹⁾

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	
– si créancier type organisme public ou assimilé	Gratuit
– SEPA et SEPA interentreprise (B2B)	
• support papier	12,80€
• initié par CyberPlus	6,40€
• Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution	
– révocation d'une échéance de prélèvement	19,50€
• Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA	
– retrait du consentement	Gratuit
• Païement d'un TIPSEPA	Gratuit
• Retrait de consentement/ajout d'un émetteur sur sa liste noire (opposition permanente) en agence ou sur internet	Gratuit
• Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche)	21,70€
• Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire)	Gratuit
• Révocation d'un mandat de prélèvement SEPA B to B	18,50€
• Prélèvement SEPA émis et revenu impayé	16,40€

CHÈQUE

• Païement d'un chèque	Gratuit
• Renouvellement automatique de chéquier	Gratuit
• Frais d'envoi de chéquier ou bordereau de remise de chèque(s) à domicile	
– envoi simple	Gratuit
– envoi en recommandé	7,67€ HT
• Confection de lettres chèques	Nous consulter
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence	18,95€
• Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur	
– mise en place	18,40€

EFFET DE COMMERCE

• Effet domicilié à payer	
– paiement d'une domiciliation	Gratuit
• Présentation à l'acceptation	17,90€
• Forfait de rejet d'un effet, LCR ou BOR (pour absence de provision suffisante ou autres motifs)	27,70€

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

• Carte à autorisation systématique	
– cotisation carte Visa Business Electron	42,00€/an

OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ESPÈCES

• Dépôt d'espèces au guichet agence	Gratuit
• Préparation et remise de monnaie	Gratuit
• Délivrance de devises par débit en compte	Nous consulter

TERMINAUX DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE (TPE)

• Intervention de dépannage en urgence	205,00€ HT
• Contrat de service TPE (Terminal de Paiement Électronique)	
– TPE sous Android :	
• pocket	Nous consulter
• fixe	Nous consulter
• portable (forfait de communication inclus)	Nous consulter
• perte / vol / hors service	450,00€ HT
– TPE autre que sous Android (offre retirée de la commercialisation)	
• perte / vol / hors service	Nous consulter
	350,00€ HT
• Tap To Pay ⁽¹⁾	Nous consulter
• Frais sur facturette carte bancaire revenant impayée dans l'EEE ⁽²⁾	30,00€
• Frais sur facturette carte bancaire revenant impayée hors EEE ⁽²⁾	60,00€
• Traitement manuel de télécollecte (par facturette)	1,65€
• Mise en place de Télécollecte Chèques pour grand remettant	Nous consulter
• Commission appliquée aux transactions par carte bancaire	Nous consulter
• Smile&Pay ⁽³⁾	
– lecteur CB	Nous consulter
– commission appliquée sur les encaissements des cartes bancaires	Nous consulter
• ONEY proximité ⁽⁴⁾	
– régler par carte bancaire en 3 ou 4 fois	Nous consulter
• Pack Tourisme incluant les cartes American Express, Discover/Diners Club, JCB et Union Pay	Nous consulter
• Installation logiciel privatif	Nous consulter

VIREMENT SEPA⁽²⁾

• Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent	Gratuit
• Recherche sur virement SEPA reçu avec coordonnées erronées	Gratuit

PRÉLÈVEMENT SEPA⁽²⁾

• Demande d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	51,30€ HT
• Remise de prélèvements SEPA par Cyberplus Entreprise ou télétransmis (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com)	
– par remise	2,26€
– par prélèvement SEPA	0,37€

(1) Tap To Pay est un service d'encaissement de cartes bancaires à partir d'un Smartphone compatible.

(2) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

(3) Smile&Pay est un service d'encaissement de la société Smile&Pay proposé par la Banque de Savoie.

(4) L'offre de paiement en 3x 4x, est une offre de Oney Bank proposée par la Banque de Savoie.

• Prélèvement SEPA ⁽¹⁾ revenu impayé	16,40€
• Mise en place de la convention d'émetteur de prélèvement SEPA B to B	51,30€ HT
• Opposition sur un prélèvement SEPA ⁽¹⁾ avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement)	19,20€
• Frais de remise et d'exécution de prélèvement permanent SEPA ⁽¹⁾ papier émis – unitaire	3,10€
• Frais de remise et d'exécution de prélèvement SEPA ⁽¹⁾ permanent télétransmis (ou géré par Cyberplus Entreprise) ⁽²⁾ – unitaire	0,18€
• Service de représentation automatique des prélèvements SEPA impayés motif sans provision	Nous consulter

CHÈQUE

• Remise de chèque(s)	Gratuit
• Chèque remis revenu impayé pour motif autre que sans provision	15,30€
• Remise de chèque(s) compensable en France date de valeur = J + 1 ouvré ⁽³⁾ (J : date de comptabilisation) Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte courant)	Gratuit
• Télécollecte image-chèques	Nous consulter
• Remise d'image-chèque par télécollecte ou télétransmission	Nous consulter

EFFET DE COMMERCE

• Traitement des remises LCR / BOR – sur support papier • par remise • par effet	11,30€ 5,13€
– par Cyberplus Entreprise et par télétransmission (y compris Suite Entreprise ou Suite Entreprise.com) • par remise • par effet	4,00€ 0,51€
• Remise en circulation d'effet, de LCR ou de BOR impayé	9,80€

(1) Voir détail EEE / espace SEPA p. 40.

(2) Coût de connexion selon votre opérateur.

(3) Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

COMMERCE ÉLECTRONIQUE



À SAVOIR

Solutions de paiement électronique sécurisé à disposition du commerçant pour les paiements par carte bancaire issus de la vente à distance. De nombreuses options sont possibles. Pour en savoir plus, contactez votre conseiller.

• Paiement Express	Nous consulter
• Cyberplus Paiement Net	Nous consulter
• Cyberplus Paiement Mix	Nous consulter
• Cyberplus Paiement Access (pour les détenteurs de Cyberplus Paiement Mix)	Nous consulter
• PayPlug ⁽¹⁾	Nous consulter

(1) PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société PayPlug Entreprise SAS, proposé par la Banque de Savoie.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

OFFRES POUR NOS CLIENTS PROFESSIONNELS, ENTREPRISES ET ASSOCIATIONS

Chacun des produits et services prévus dans une convention de relation peut être vendu séparément. L'application des conditions privilégiées associées à une convention Banque de Savoie sera effective à partir du dernier jour ouvré du mois suivant la date de souscription. Vous avez la garantie d'un entretien avec un Conseiller Banque de Savoie dédié et disponible pour évaluer l'ensemble des produits et services bancaires indispensables ou optionnels nécessaires à votre gestion quotidienne en bénéficiant de tarifs préférentiels. Pour plus d'informations sur nos offres groupées de services, consultez notre site Internet : www.banque-de-savoie.fr

COFFRET PRO

L'offre Coffret PRO est une convention de relation sur-mesure, dédiée aux Entreprises, Commerçants de Proximité et aux Professionnels.

Avec cette offre, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins, et vous bénéficiez d'avantages tarifaires :

- Votre socle de base (votre compte courant professionnel, votre carte bancaire à débit immédiat ou différé, votre accès Internet avec Cyberplus Premium et votre assurance Sécuris PRO⁽¹⁾ contre les aléas du quotidien) ;
 - Le fonctionnement de votre compte, les services de banque à distance, les opérations de paiement et d'encaissement, et les recherches de documents ;
 - Des produits et services optionnels vous permettant de régler vos dépenses professionnelles, de sécuriser vos échanges de données Internet et de vous authentifier, d'assurer vos crédits court terme, de faciliter vos encaissements, et de mensualiser, en bénéficiant d'une réduction de 25 %, la commission annuelle d'actualisation de dossier.
- | | |
|--|--------------------|
| – Coffre-fort numérique (15 Go) | Gratuit |
| – Cotisation avec une Carte Visa Business Start <ul style="list-style-type: none">• à débit immédiat | 29,00€/mois |
| – Cotisation avec une Carte Visa Business <ul style="list-style-type: none">• à débit immédiat ou débit différé | 29,00€/mois |
| – Cotisation avec une Carte Visa Gold Business <ul style="list-style-type: none">• à débit immédiat ou débit différé | 34,00€/mois |
| – Cotisation avec une Carte Visa Platinum Business <ul style="list-style-type: none">à débit différé | 39,00€/mois |

COFFRET PRO PL⁽²⁾

L'offre Coffret Pro PL est une convention de relation sur-mesure, dédiée aux Professions Libérales.

Avec cette offre, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins, et vous bénéficiez d'avantages tarifaires :

- Votre socle de base (votre compte courant professionnel, votre carte bancaire à débit immédiat ou différé, votre accès Internet avec Cyberplus Premium et votre assurance Sécuris PRO⁽¹⁾ contre les aléas du quotidien) ;
- Le fonctionnement de votre compte, les services de banque à distance, les opérations de paiement et d'encaissement de vos honoraires avec des avantages tarifaires exclusifs, les recherches de documents, et les services liés à votre carte avec des avantages tarifaires exclusifs ;

(1) Contrat d'assurance, à adhésion facultative souscrit par la Banque de Savoie auprès de AIG Europe SA et géré par Willis Towers Watson France. Entreprises régies par le Code des assurances.

- | | |
|--|----------------|
| – Des produits et services optionnels vous permettant de régler vos dépenses professionnelles, de sécuriser vos échanges de données Internet et de vous authentifier, d'assurer vos crédits court terme, de faciliter vos encaissements pour le développement de votre activité libérale et de mensualiser, en bénéficiant d'une réduction de 25 %, la commission annuelle d'actualisation de dossier. | |
| – Un forfait d'arrêts de compte exclusivement réservé à l'offre Coffret Pro PL. | |
| – Coffre-fort numérique (15 Go) | Gratuit |
| – Cotisation avec une Carte Visa Business | 29,00€/mois |
| • à débit immédiat ou débit différé | |
| – Cotisation avec une Carte Visa Gold Business | 34,00€/mois |
| • à débit immédiat ou débit différé | |
| – Cotisation avec une Carte Visa Platinum Business | 39,00€/mois |
| à débit différé | |

CONVENTION ASSOCIATIONS

La Convention Associations est une convention de relation sur-mesure, permettant d'aborder l'ensemble des besoins courants des Associations.

Avec cette convention, vous pouvez associer les produits et services suivants en fonction de vos besoins, et vous bénéficiez :

- D'avantages tarifaires multiples sur votre socle de base (votre compte courant professionnel, votre accès Internet avec Cyberplus Medium et votre assurance Sécuris PRO⁽¹⁾ contre les aléas du quotidien) ;
- D'une carte bancaire optionnelle (à débit immédiat ou différé) à tarif préférentiel ;
- D'avantages tarifaires associés à l'option Premium ;
- D'un forfait d'arrêts de compte associé à l'option Premium

• Convention Associations

- | | |
|---|------------|
| – Socle de base comprenant Cyberplus Medium et Sécuris PRO ⁽¹⁾ | 8,25€/mois |
|---|------------|

Avec option carte bancaire :

- | | |
|--|-------------|
| – Cotisation avec une Carte Visa Business | |
| • à débit immédiat | 11,00€/mois |
| • à débit différé | 10,67€/mois |
| – Cotisation avec une Carte Visa Gold Business | |
| • à débit immédiat | 14,79€/mois |
| • à débit différé | 14,13€/mois |

• Convention Associations avec « Option Premium »

- | | |
|--|-------------|
| – Socle de base comprenant Cyberplus Premium et Sécuris PRO ⁽¹⁾ | 17,37€/mois |
|--|-------------|

Avec option carte bancaire :

- | | |
|--|-------------|
| – Cotisation avec une Carte Visa Business | |
| • à débit immédiat | 20,12€/mois |
| • à débit différé | 19,79€/mois |
| – Cotisation avec une Carte Visa Gold Business | |
| • à débit immédiat | 23,91€/mois |
| • à débit différé | 23,25€/mois |

(1) Contrat d'assurance, à adhésion facultative souscrit par la Banque de Savoie auprès de AIG Europe SA et géré par Willis Towers Watson France. Entreprises régies par le Code des assurances.

CONVENTION RYTHMÉO (pour les professionnels et les petites entreprises)

Nous consulter

Une offre groupée de services personnalisables destinée à faciliter votre gestion quotidienne et à vous faire bénéficier d'une tarification simplifiée et avantageuse. Évolutive, elle permet également d'accompagner au mieux votre activité. Facturée mensuellement, son coût total dépend des produits et services souscrits.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Les offres ci-après ne sont plus disponibles à la commercialisation. Toutefois, les contrats des titulaires de ces conventions de relation restent actifs aux tarifs ci-dessous.

• Convention BS PRO Carte Visa Business à débit immédiat ou différé, Cyberplus Premium, Sécuris PRO ⁽¹⁾ (assurance perte et vol de moyens de paiement)	90,00€/trimestre
• Convention BS PRO PLUS Carte Visa Gold Business à débit immédiat ou différé, Cyberplus Premium, Sécuris PRO ⁽¹⁾ (assurance perte et vol de moyens de paiement)	110,00 €/trimestre
• Convention Altitude Pro⁽²⁾ Carte bancaire à débit immédiat ou différé, Cyberplus Premium, Sécuris PRO ⁽¹⁾ (assurance perte et vol de moyens de paiement), des produits et services à tarifs préférentiels	
– Cotisation avec une Carte Visa Business Electron ou Visa Business Start	
• à débit immédiat	24,80€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Business	
• à débit immédiat	26,16€/mois
• à débit différé	25,72€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Gold Business	
• à débit immédiat	31,08€/mois
• à débit différé	30,22€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Platinum Business à débit différé	34,49€/mois
• Convention Privilège ⁽²⁾ Carte bancaire à débit immédiat ou différé, Cyberplus Premium, Sécuris PRO ⁽¹⁾ (assurance perte et vol de moyens de paiement), un forfait d'arrêts de compte, des produits et services à tarifs préférentiels	
– Cotisation avec une Carte Visa Business	
• à débit immédiat	26,16€/mois
• à débit différé	25,72€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Gold Business	
• à débit immédiat	31,08€/mois
• à débit différé	30,22€/mois
– Cotisation avec une Carte Visa Platinum Business à débit différé	34,49€/mois

(1) Contrat d'assurance, à adhésion facultative souscrit par la Banque de Savoie auprès de AIG Europe SA et géré par Willis Towers Watson France. Entreprises régies par le Code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

COMMISSION D'INTERVENTION

– par opération	9,95€
– plafond mensuel	597,00€

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

• Frais par saisie administrative à tiers détenteur (10 % du montant de la créance, plafond fixé à 83,33€)	10% du montant de la créance
• Frais par saisie-attribution, frais par saisie conservatoire	129,00€
• Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé	10,25€

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

• Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (Maximum 1/jour) ⁽¹⁾ Cette information vous permet de régulariser votre situation et vous évite une interdiction d'émettre des chèques.	17,34€
• Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision ⁽²⁾ – inférieur ou égal à 50€ – supérieur à 50€	20,05€ 40,05€



À SAVOIR

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **FORFAIT CHEQUE REJETE**.

• Frais d'ouverture de dossier de surveillance suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques	47,00€
• Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire	47,00€

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 21)

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

• Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement, TIPSEPA ou virement sans provision (Maximum 1/jour) ⁽¹⁾	15,00€
• Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision ⁽²⁾	Montant de l'opération
- inférieur à 20€	
- supérieur ou égal à 20€ ⁽³⁾	10,05€
• Frais de rejet d'un virement ou d'un TIPSEPA ⁽²⁾	Montant de l'opération
- inférieur à 20€	
- supérieur ou égal à 20€ ⁽³⁾	10,05€



À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS PRELEVEMENT IMPAYE.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

• Rejet d'effet pour défaut de provision	27,70€
• Frais d'information préalable à l'inscription au fichier Banque de France pour usage abusif de la carte	64,00€
• Frais de blocage de la carte par la banque en cas d'usage abusif	64,00€
• Frais sur facturette carte bancaire revenant impayée dans l'EEE ⁽⁴⁾	30,00€
• Frais sur facturette carte bancaire revenant impayée hors EEE ⁽⁴⁾	60,00€
• Effet impayé, réclamé, prorogé, non retour d'acceptation, non acceptation, etc.	27,70€

(1) En cas de paiement du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du prélèvement, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans les frais de rejet.

(2) Quelles que soient la devise et la destination de l'opération.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 21)

22 (4) Voir détail EEE / espace SEPA p. 40.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque de Savoie
et sous réserve de son acceptation

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

- **Découvert du compte convenu et formalisé**
– intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel
- **Découvert du compte non autorisé**
– Intérêts débiteurs : taux débiteur variable annuel

Nous consulter

TBBS⁽¹⁾ + 9%



À SAVOIR

Les intérêts débiteurs sont perçus par la banque lorsque le compte présente un solde débiteur pendant un ou plusieurs jours.

- **Commission de dépassement**

0,50% par an



À SAVOIR

Commission calculée sur le montant du plus fort dépassement de chaque mois du trimestre.

- **Commission de plus fort découvert**

0,10% par mois
ou trimestre



À SAVOIR

Commission calculée sur la base du plus fort découvert de chaque mois ou de chaque trimestre en valeur.

- **Commission d'immobilisation**

2,60%
par trimestre



À SAVOIR

Commission perçue uniquement lorsque le compte est débiteur en permanence tout au long du trimestre.

- **Commission d'engagement**

1,20% par an



À SAVOIR

Cette commission proportionnelle au montant de l'autorisation de découvert mise en place est prélevée trimestriellement et rémunère l'engagement de la Banque. Elle n'est pas corrélée à l'utilisation du découvert.

- **Minimum forfaitaire d'agios**

Nous consulter

Le TEG réel sera indiqué sur le relevé trimestriel de compte courant. Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire en vigueur⁽²⁾.

Par exemple, pour un découvert autorisé de 15 000 euros, sur une durée d'un an, au taux débiteur de 9,25%, le TEG indicatif est de 13,11% l'an.

FINANCEMENT DU CYCLE D'EXPLOITATION

CRÉDIT COURT TERME

- **Frais de dossier de crédit court terme** (perception annuelle lors de la mise en place ou du renouvellement et calculés sur le montant total des autorisations accordées)
 - minimum
 - maximum

1,00%

250,00€
2 000,00€

(1) Le taux de base Banque de Savoie à 9,25 % l'an, en vigueur au 01/07/2021 est susceptible d'évolution.

(2) Le taux plafond dit « taux d'usure » est calculé par la Banque de France et publié trimestriellement au Journal Officiel. Il est affiché dans nos agences et publié sur notre site Internet.

• Commission d'engagement sur crédit court terme (hors escompte et mobilisation de créances) Cette commission proportionnelle au montant de l'autorisation de crédit mise en place est prélevée trimestriellement et rémunère l'engagement de la Banque. Elle n'est pas corrélée à l'utilisation du crédit.	1,20%
• Professionnels de l'immobilier – Ouverture de Crédit en Compte (OCC) • taux d'intérêt (calculés trimestriellement sur les utilisations constatées, à terme échu) : index + marge • commission d'engagement (calculée trimestriellement sur les autorisations accordées, utilisées ou non, à terme à échoir) • frais de dossier	Nous consulter

CRÉDITS D'INVESTISSEMENT



À SAVOIR

Des solutions de financement personnalisées pour vous accompagner dans tous vos projets de création, développement, reprise.

• Frais d'étude de cotation nouvelle	85,00€
• Frais en cas de renonciation au crédit, après édition des contrats	160,00€
• Frais de dossier de prêt équipement moyen long terme – proportionnels au montant mis en place – minimum	0,90% 250,00€
• Frais de dossiers spéciaux (sur dossiers dont la complexité nécessite une étude et une intervention spécialisée)	sur devis
• Commission d'engagement sur ligne de concours par ouverture de crédit en compte	1,20%



À SAVOIR

Cette commission proportionnelle au montant de l'autorisation de crédit mise en place est prélevée trimestriellement et rémunère l'engagement de la Banque. Elle n'est pas corrélée à l'utilisation du crédit.

ESCOMPTE



À SAVOIR

Les intérêts d'escompte ou de mobilisation de créances professionnelles sont calculés sur la base du montant nominal en fonction du nombre de jours précédents l'échéance, avec application d'un index + marge et d'un minimum de 10 jours. Lorsqu'un indice de marché est retenu comme index pour la détermination du taux, dans l'hypothèse où cet indice serait inférieur à zéro, il serait alors réputé égal à zéro.

• Mise en place de la convention remise à l'escompte	70,00€
• Intérêt minimum d'escompte (ne s'applique que sur les effets d'un montant inférieur à 762€)	17,70€
• Majoration de taux si maturité de l'effet porté à l'escompte supérieure à 3 mois	1,00%

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (Loi Dailly)

• Mise en place de la convention cadre	70,00€
• Frais par bordereau de cession Dailly	12,80€
• Commission par facture cédée	7,70€
• Frais de notification de cession de Marché	61,50€
• Frais de notification de facture cédée	20,00€
• Minimum d'intérêt	10 jours
• Montant d'intérêt minimum (ne s'applique que sur les créances d'un montant inférieur à 762€)	17,70€

GESTION DU POSTE CLIENTS

Nous consulter



À SAVOIR

Le recours à nos solutions de gestion du poste clients vous permet de financer votre activité et de vous développer en toute sécurité (information commerciale, assurance-crédit, affacturage).

CAUTIONS BANCAIRES

• Frais d'étude de dossier de crédit court terme (perception annuelle lors de la mise en place ou du renouvellement et calculés sur le montant total des autorisations accordées)	0,60%
– minimum	95,00€
– maximum	1 300,00€
• Commission de caution	
– perçue sur le montant de la caution	2,00%/trimestre
– avec un minimum de	50,00€/trimestre
• Établissement d'un acte de caution	
– acte standard	50,00€/acte
– acte complexe	140,00€/acte
• Mise en jeu de la caution	50,00€
• Cautions délivrées par internet	Nous consulter
• Professionnels de l'immobilier	
– Garantie Financière d'Achèvement (GFA)	Nous consulter

GARANTIES



À SAVOIR

Les frais de garantie s'ajoutent aux frais de dossier du crédit.

• Frais d'analyse de délégation d'assurance emprunteur externe (par dossier de financement)	123,00€ HT
• Gage sur véhicule ou hypothèque fluviale maritime ou aérienne	165,00€

• Nantissement	
– de fonds de commerce	430,00€
– de matériel	430,00€
– de produit d'épargne	230,00€
• Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie	230,00€
• Nantissement de produit de capitalisation	230,00€
• Nantissement de titres (portefeuille titres, actions cotées ou non cotées, PEA)	
– détenus à la Banque de Savoie	185,00€
– non détenus à la Banque de Savoie	430,00€
• Nantissement de parts sociales (SCI, SARL, SNC)	442,00€
• Frais de signification par voie d'huissier	frais réels HT
• Frais sur mainlevée totale ou partielle	
– de caution personnelle	Gratuit
– de garantie hypothécaire	160,00€
– de nantissement de fonds de commerce ou de matériel	160,00€
– de gage sur véhicule	70,00€
– sur autre garantie	160,00€
• Information annuelle des cautions (par cautionné et quel que soit le nombre de cautions)	Gratuit
• Renseignements	
– demande d'états hypothécaires	frais réels HT
– demande d'états cadastraux	frais réels HT

AUTRES PRESTATIONS LIÉES AUX CRÉDITS

• Avenant sur prêt équipement suite à renégociation de taux (hors frais de garantie)	
– en % du capital restant dû	2,00%
– minimum	363,00€
• Avenant simple de modification sur prêt (périodicité, compte payeur Banque de Savoie)	41,00€
• Avenant complexe de modification sur prêt (modification de garantie, de durée, d'assurance hors frais de garantie)	
– en % du capital restant dû	0,50%
– minimum	363,00€
• Attestation d'intérêts sur prêt	
– par internet	25,83€ HT
– en agence	30,00€ HT
• Rédition du tableau d'amortissement ou demande de décompte sur prêt	
– par internet	25,83€ HT
– en agence	30,00€ HT
• Recherche de document sur prêt	30,00€ HT
• Intérêts de retard sur échéance de prêt régularisée	taux du prêt majoré de 3%
• Mise en impayé d'une échéance de prêt	Gratuit

GESTION DE LA TRÉSORERIE

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ÉPARGNE BANCAIRE

• Compte à terme	Nous consulter
• Certificat de dépôt négociable	Nous consulter
• Livret territoire	Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

• Ouverture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Clôture d'un compte-titres ordinaire	Gratuit
• Transfert d'un compte-titres ordinaire vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit
• Transfert d'un compte-titres ordinaire vers une autre banque	
– forfait par dossier	93,33€ HT
+ commission fixe par ligne	13,83€ HT
• Frais de courtage bourse (hors valeurs étrangères)	

	AGENCE / TÉLÉPHONE	INTERNET
Commission proportionnelle au montant de la transaction : (par tranche/ou sur le montant total de l'ordre)		
– ≤ à 5 000 €	1,85%	0,72%
– > à 5 000 € et ≤ à 20 000 €	1,70%	0,60%
– > à 20 000 €	1,23%	0,49%
Commission fixe	6,15€	
Minimum de perception	25,70€	12,85€



À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (Internet, téléphone...).	Nous consulter
--	----------------

• Ordre transmis et non exécuté	Gratuit
• Ordres annulés	Gratuit
• Opérations sur valeurs étrangères	Nous consulter
• Souscription d'Organisme de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾	
– OPC Groupe BPCE	Nous consulter
– OPC hors Groupe BPCE	76,88€ + frais d'émetteur
• Autres instruments financiers	Nous consulter

Une partie des frais de souscription et de gestion des OPC⁽¹⁾ peut être reversée à la Banque de Savoie au titre de son activité de conseil et de placement. Vous pouvez recevoir sur demande de votre part des précisions sur la rémunération de la Banque de Savoie perçue à ce titre.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

DROITS DE GARDE

DÉFINITION

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Ils sont perçus semestriellement au titre de l'année en cours et sont calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de Bourse au 30 juin et au 31 décembre. Toutes les valeurs et OPC⁽¹⁾ du Groupe BPCE sont exonérés de droits de garde.

COMMISSION PROPORTIONNELLE APPLIQUÉE SUR LA VALORISATION DU PORTEFEUILLE AU 30 JUIN ET AU 31 DÉCEMBRE ET PRÉLEVÉE AU DÉBUT DE CHAQUE SEMESTRE SUIVANT.

• Commission dégressive par tranche d'encours de titres détenus (toutes valeurs détenues)	
– tranche d'encours ≤ 15 000 €	0,18% HT
– tranche d'encours > 15 000 € et ≤ 80 000 €	0,17% HT
– tranche d'encours > 80 000 €	0,12% HT
• Minimum de perception	30,75€ HT

COMMISSION FIXE PAR LIGNE DU PORTEFEUILLE (EN SUPPLÉMENT DE LA COMMISSION PROPORTIONNELLE)

• Commission semestrielle	
– titres français et OPC ⁽¹⁾	3,54€ HT
– titres étrangers	11,71€ HT
– valeurs en nominatif	19,21€ HT
• Portefeuille sans valeur inscrite	
– commission semestrielle	12,30€
• Commission sur dividendes d'actions étrangères (brut de paiement)	3,60%
• Frais de gestion d'un compte-titres	Gratuit

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais relatifs aux services et produits financiers, il convient pour le Client de se reporter aux informations précontractuelles et/ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque de Savoie fournit au Client.

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges ex-ante et ex-post liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

- **Rétrocessions**

Nous consulter

La Banque de Savoie propose des produits ou des services en qualité de prestataire non-indépendant, à partir d'une analyse d'une gamme issue en majeure partie du catalogue de produits et services des entités du groupe BPCE. À ce titre, la Banque de Savoie peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque de Savoie peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

- **Frais de gestion déléguée de votre compte-titres ou contrat de capitalisation assurance**

Nous consulter

- **Compte-rendu d'opération (par opération)**

Gratuit

- **Imprimé Fiscal Unique**

Gratuit

- **Duplicata de l'Imprimé Fiscal Unique**

8,20€

INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE



À SAVOIR

Nous vous proposons un ensemble de solutions pour motiver et fidéliser vos collaborateurs : chèque de table, chèque cadeau, CESU Domalin, épargne salariale (participation / intéressement / plan d'épargne inter entreprise / PERCOL I / Indemnités de fin de carrière)... Renseignez-vous auprès de votre conseiller.

Nous consulter

AUTRES SERVICES

- **Transactions sur l'or**

Nous consulter

- **Services de Gestion Privée**

– étude patrimoniale

Nous consulter

OFFRE IMPULSION TRANSITION

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

La Banque de Savoie s'engage à vos côtés et à vous garantir :

- **Une traçabilité** : Garantir la traçabilité de l'utilisation de votre épargne vers des projets identifiables, proches de vous, durables et engagés.
- **Une territorialité** : Financer des programmes issus de nos territoires Savoie-Mont-Blanc et Rhône.
- **Un circuit court de financement** : Favoriser le lien direct entre épargnants et porteurs de projets responsables sur notre territoire.
- **Une démarche partenariale** : Des projets... Notre rôle de partenaire, c'est aussi de trouver les vôtres.

ÉPARGNE

TOUTE épargne prépare l'avenir... De la planète, par exemple !

La Banque de Savoie vous propose des offres d'épargne dédiées au financement de la transition énergétique en Savoie-Mont-Blanc et Rhône.

- CAT Transition Énergétique
- Livret Transition Énergétique Association

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

CRÉDIT

Définir les financements pour réussir sa transition : TOUT commence par là.

Solutions de financement de vos équipements écologiques : installations de panneaux photovoltaïques, travaux pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments ou des processus industriels, évolution de vos flottes automobiles d'entreprises etc.

- Prêt Rénovation Énergétique
- Prêt Transition d'Activité
- Prêt Mobilité Verte
- Prêt Énergie Renouvelable

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

[Nous consulter](#)

Plus d'informations sur :



ASSURANCES ET PRÉVOYANCE*

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- SECURIS Pro⁽¹⁾ – cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement 104,86€



À SAVOIR

SECURIS Pro assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger et garantit le remboursement :

- du montant du préjudice subi en cas d'utilisation frauduleuse des moyens de paiement suite à perte ou vol,
- des frais d'opposition et de refection des moyens de paiement perdus ou volés,
- des frais engagés pour le remplacement de vos clés et papiers en cas de perte ou vol simultanément aux moyens de paiement,
- du vol de la recette (espèces ou chèques) suite à une agression entre le local d'activité et la banque.

Pour faire opposition, appelez le 09 69 32 00 61 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7, 24h/24.

ASSURER VOTRE FAMILLE ET VOTRE ENTREPRISE

- SECURIS-Facilités Pro⁽²⁾ De 61,00€
à 308,00€ par an



À SAVOIR

En cas de décès, d'accident ou de maladie entraînant une incapacité absolue et définitive du chef d'entreprise, le capital versé dans le cadre des contrats SECURIS-Facilités Pro permet le remboursement des sommes dues à la Banque de Savoie au jour du « sinistre » au titre des crédits court terme utilisés. Ainsi le remboursement des crédits (dans la limite du montant garanti par le contrat d'assurance) ne sera pas supporté par sa famille. Le reliquat éventuel est versé aux bénéficiaires désignés.

- PRÉVOYANCE PRO+⁽²⁾ Nous consulter



À SAVOIR

Le contrat PRÉVOYANCE PRO + garantit le versement d'une rente ou d'un capital, en fonction de la version choisie par l'assuré, en cas de décès ou de Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) et le versement d'indemnités journalières en cas d'arrêt de travail (Incapacité Temporaire Totale de Travail). Ce contrat garantit également, en fonction de la formule choisie par l'assuré, le versement d'une rente en cas d'Invalidité Permanente Totale ou Partielle (IPT ou IPP).

- ASSUR-BP Santé profil Pro⁽²⁾ Nous consulter



À SAVOIR

Le produit d'Assurance Complémentaire Santé est destiné à rembourser tout ou partie des frais de santé restant à la charge de l'assuré et des éventuels bénéficiaires en cas d'accident, de maladie ou de maternité, en complément de la Sécurité sociale française. Le produit respecte les conditions légales des contrats responsables.

* Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

(1) Contrat d'assurance, à adhésion facultative souscrit par la Banque de Savoie auprès de AIG Europe SA et géré par Willis Towers Watson France. Entreprises régies par le Code des assurances.

(2) Contrat de BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le code des assurances.

PRÉPARER VOTRE RETRAITE

- PER I (Plan Épargne retraite individuel^{*)}⁽¹⁾

Nous consulter



À SAVOIR

Le Plan Épargne Retraite Individuel est un contrat d'assurance de groupe sur la vie à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'APERP (le souscripteur) auprès de BPCE Vie (l'assureur). Une solution permettant de vous constituer une épargne responsable et de bénéficier d'une fiscalité incitative à l'entrée ou à la sortie du contrat, afin de disposer d'un complément de revenus à la retraite.

ASSURER VOS BIENS ET VOTRE EXPLOITATION

- ASSUR-BP Multirisque Pro⁽²⁾ Nous consulter
- ASSUR-BP Auto du Pro⁽²⁾ Nous consulter
- Homme Clé +⁽¹⁾ Nous consulter
- Allo Assistance Pro⁽³⁾ (conseil juridique, fiscal et social, et assistance en cas de sinistre dans le local professionnel)⁽⁴⁾ Nous consulter
- SECURIS Homme Clé⁽¹⁾ (Offre retirée de la commercialisation) Nous consulter

(1) Contrat de BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat de BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par Mondial Assistance France SAS, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues par les engagements contractuels en vigueur.

* Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Se reporter à la notice d'information du contrat Plan Épargne Retraite.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL

€ PAR OPÉRATION
(SAUF INDICATION CONTRAIRE)



À SAVOIR

Notre tarification s'entend hors frais éventuels pris par le correspondant.

• Frais de tenue de compte en devises , <i>prélevés sur le compte courant en euro</i>	48,20€/trimestre
• Commission de change ⁽¹⁾	Nous consulter
– avec un minimum de	17,00€
– avec un maximum de	170,00€



À SAVOIR

Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽²⁾



À SAVOIR

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

• Païement + commission proportionnelle au montant de la transaction	2,90%
• Retrait d'espèces à un distributeur hors EEE en euros (commission fixe)	5,00€
• Retrait d'espèces à un distributeur en devise (commission fixe) + commission proportionnelle au montant du retrait	5,00€ 2,90%
• Retrait d'espèces en euro à un guichet bancaire (commission fixe) + commission proportionnelle au montant du retrait	5,50€ 2,90%
• Retrait d'espèces en devise à un guichet bancaire (commission fixe) + commission proportionnelle au montant du retrait	5,50€ 2,90%
• Recherche de facturette émise dans tout autre pays ou une autre devise	27,30€

PAIEMENTS À DESTINATION DE L'ÉTRANGER (IMPORT)

• Par virement SEPA émis en euros vers l'un des pays de l'espace SEPA ⁽³⁾⁽⁴⁾	
– saisi en agence	5,64€
– télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus Entreprise	0,30€
• Par virement non SEPA émis en euros ou en devises ⁽³⁾⁽⁴⁾	
– commission de transfert sur virement ou chèque émis	0,12%
• minimum	17,90€
• maximum	179,00€
+ commission de change si devise étrangère ⁽⁵⁾	

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

(2) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽³⁾.

(3) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

(4) Virement européen au sens de la Directive Européenne : en euro, en mode de frais partagés («share») vers un ou en provenance d'un des pays de l'Espace Economique Européen comportant le BIC et l'IBAN corrects.

(5) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger. Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

– télétransmis (y compris Suite Entreprise et Suite Entreprise.com) ou par Cyberplus Entreprise	
- commission de transfert sur virement	0,06%
• minimum	9,35€
• maximum	93,30€
+ commission de change si devise étrangère ⁽¹⁾	
• Par virement non SEPA émis en euros ou en devises⁽²⁾⁽³⁾	
– mode OUR (tout frais à charge de l'émetteur)	frais réels
• Frais additionnels pour SWIFT urgent	23,50€
• Frais d'intervention (correction Swift sur ordre)	21,33€ HT

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (EXPORT)



À SAVOIR

Mis en place dans le cadre des transactions internationales, le crédit documentaire est l'engagement d'une banque de payer un montant défini à une autre banque, contre la remise, dans un délai déterminé, de documents conformes.

• Notification	
– commission de notification	104,50€
– commission de confirmation (variable suivant le risque pays)	Nous consulter
– commission de modification	90,60€
– commission de transmission	82,00€
– commission d'intervention	21,33€ HT
– frais de correspondants	frais réels
+ commission de change si devise étrangère ⁽¹⁾	
• Frais liés à l'utilisation du crédit	
– commission de levée de documents	0,15%
– minimum	127,90€
– frais pour présentation de documents irréguliers	45,80€
– frais pour pré-analyse de documents	90,60€

RÈGLEMENTS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER (EXPORT)



À SAVOIR

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés « share »⁽⁴⁾

• Par virement SEPA reçu en euros de l'un des pays de l'espace SEPA⁽²⁾⁽³⁾	Gratuit
• Par virement non SEPA reçu⁽²⁾⁽³⁾ en euros ou en devises	
– contre-valeur ≤ à 1 500 €	12,50€
– contre-valeur > à 1 500 €	20,30€
+ commission de change si devise étrangère ⁽¹⁾	

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger. Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

(2) Voir détail EEE / espace SEPA page 40.

(3) Virement européen au sens de la Directive Européenne : en euro, en mode de frais partagés (« share ») vers un ou en provenance d'un des pays de l'Espace Economique Européen comportant le BIC et l'IBAN corrects.

(4) S'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais réclamés par la banque correspondante ou la banque du donneur d'ordre / tiré.

• Frais d'intervention (correction Swift sur ordre)	21,33€ HT
• Encaissement de chèques de voyage⁽¹⁾ (minimum 9 €)	1,50%
• Reprise de chèques de voyage en euro (pour les clients Banque de Savoie uniquement) ⁽¹⁾	Gratuit

CRÉDIT DOCUMENTAIRE (IMPORT)



À SAVOIR

Aux commissions indiquées, il convient d'ajouter dans tous les cas, le paiement des commissions et frais facturés par les banques étrangères, des frais de port, télégrammes et autres frais engagés à votre demande.

• Forfait de traitement de crédit documentaire comprenant l'ouverture, la levée de documents ainsi que les frais de port et frais de Swift afférents	
– contre-valeur ≤ à 50 000 €	202,50€
– contre-valeur > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	309,10€
– contre-valeur > à 150 000 € et ≤ à 300 000 €	415,70€
– contre-valeur > à 300 000 €	Nous consulter
• Commission de paiement	0,12%
– minimum	17,90€
– maximum	179,00€
+ commission de change si devise étrangère ⁽²⁾	
• Commission de modification	90,60€
• Commission d'intervention	21,33€ HT
• Frais pour présentation de documents irréguliers	45,80€

COMMISSIONS ADDITIONNELLES

• Acquit Swift et demande de justificatif de paiement	14,30€ HT
• Envoi en urgence	23,50€
• Effet impayé, réclamé, non domicilié, prorogé	27,70€
• Frais de correspondants	frais réels
• Frais d'envoi de courrier express	frais réels

COUVERTURE DU RISQUE DE CHANGE

• Couverture Figée	
– à terme fixe	
• frais de dossier pour mise en place	71,80€
• frais pour demande de prorogation	35,90€
• frais de levée	22,60€
– Coveri enveloppe (terme à préavis)	Nous consulter
• frais de dossier pour mise en place	48,20€
• frais pour demande de prorogation	35,90€
• frais de levée	22,60€
• justificatifs d'arrêtés de compte	11,30€

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger.

(2) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger. Les commissions s'appliquent à toute opération d'achat-vente de devises au comptant ou à terme. Une gamme de produits vous est proposée pour une meilleure maîtrise de vos risques de change.

• Couvertures évolutives et optionnelles	
– option de change classique (minimum 100 000 USD)	
• frais de mise en place	87,10€
• frais de levée sur option « américaine »	35,90€
– option de change évolutive	Nous consulter
• Mise en place d'opérations à terme	46,10€
• Utilisation d'un terme unique, à préavis ou flexible	15,40€
• Levée anticipée d'un terme fixe	15,40€
• Prorogation d'un terme	46,10€
• Achat/vente au comptant hors bourse	25,60€

PORTFEUILLE COMMERCIAL ÉTRANGER

À L'IMPORT

• Commission de traitement	0,10%
– minimum	18,10€
• Commission de paiement	0,12%
– minimum	17,90€
– maximum	179,00€
+ commission de change si devise étrangère ⁽¹⁾	
• Commission d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation, de rejet, de protêt... (par effet)	27,70€

À L'EXPORT

• Commission de traitement	0,10%
– minimum	18,10€
• Commission sur paiement reçu	
– contre-valeur ≤ à 1 500 €	12,50€
– contre-valeur > à 1 500 €	20,30€
+ commission de change si devise étrangère ⁽¹⁾	
• Commission d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation, de protêt... (par effet)	27,70€

REMISES DOCUMENTAIRES

À L'IMPORT

• Commission de traitement	0,125%
– minimum	45,80€
• Commission de paiement	0,12%
– minimum	17,90€
– maximum	179,00€
+ commission de change si devise étrangère ⁽¹⁾	
• Commission d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation ou d'impayé...	27,70€

À L'EXPORT

• Commission de traitement	0,125%
– minimum	45,80€
• Commission sur paiement reçu	
– contre-valeur ≤ à 1 500 €	12,50€
– contre-valeur > à 1 500 €	20,30€
+ commission de change si devise étrangère ⁽¹⁾	

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger.

• Commission d'acceptation, d'avis de sort, de prorogation ou d'impayé...	27,70€
---	--------

AVANCES EN DEVISES

• A terme fixe	
– taux de la devise + marge - minimum	1,00%
+ commission de change si devise étrangère ⁽¹⁾	
– frais de dossier pour mise en place	69,70€
– frais pour demande de prorogation	34,90€
• En compte courant	
– taux de la devise + marge - minimum	1,00%
+ commission de change si devise étrangère ⁽¹⁾	
– frais de dossier pour mise en place	69,70€
– frais de levée	18,45€

PLACEMENTS

• Placement à terme en devises (avec un minimum de 15 000€ et une durée maximum de 12 mois)	Nous consulter
• Compte rémunéré en devises	
– frais de gestion	48,20€/trimestre
• Placements structurés	87,10€

GARANTIES

• Mise en place de caution/garantie de marché et émission de lettre de crédit Stand By	
– frais de dossier pour garantie standard	102,50€
– frais de dossier pour garantie complexe ou en langue étrangère	205,00€
– frais garantie indirecte/contre garantie	Nous consulter
– frais de prorogation ou de modification	53,30€
– commission d'engagement	2,00%
– minimum	53,30€
Cette commission est perçue trimestriellement d'avance, par trimestre indivisible.	
• Commission de mise en jeu de caution de garanties ou lettre Stand-By	159,90€
• Commission de notification de garantie ou de lettre de crédit Stand-By reçue par la Banque de Savoie	66,10€

AUTRES OPÉRATIONS

• Dossier d'assurance prospection COFACE	Nous consulter
• Renseignements commerciaux	Nous consulter
• Ouverture de compte chez une banque étrangère	Nous consulter

(1) Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction. Aux conditions Banque de Savoie, peuvent s'ajouter les frais demandés par le correspondant étranger.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

• Pour contacter un conseiller

À partir de l'application mobile ou de votre espace connecté sur internet :

- Depuis la rubrique «Contact» accès au n° de téléphone de votre conseiller ou à la prise de rendez-vous en ligne

À partir du Centre de Relation Clients :

- Depuis la France, au : 04 57 36 30 57 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), du lundi au samedi

• Un accès direct à votre compte où que vous soyez et 24 h /24 :

- Par Internet, avec Cyberplus BS (www.banque-de-savoie.fr) ainsi que via l'application mobile Banque de Savoie (gratuit)
- Par téléphone, avec Audio BS serveur vocal 7j/7 et 24h/24) : Composez le 04 57 36 30 57 – choix 1 (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

PEI, PERCOL I, Participation, Intéressement et Inter Épargne +

sont des produits de :

Natixis Interépargne

Société Anonyme au capital de 8 890 784 € - RCS Paris 692 012 669.

Siège social : 59, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris.

Natixis Investment Managers International :

Société Anonyme au capital de 94 127 658,48 €

329 450 738 RCS Paris

Société de gestion de portefeuille agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009.

Siège social : 43, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

Mirova :

Société de gestion de portefeuille

Société Anonyme au capital de 8 813 860 €

RCS Paris n°394 648 216 - Agrément AMF n° GP 02-014

Siège social : 59, Avenue Pierre Mendès France – 75013 – Paris.

Mirova est une filiale de Natixis Investment Managers International.

Prévoyance Pro + est assuré par :

BPCE VIE, Société Anonyme au capital social de 161 469 776 €

Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris

Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

SECURIS Pro est assuré par :

AIG Europe SA,

Compagnie d'assurance immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806),

dont le siège social est sis 35 D avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Succursale pour la France Tour CBX –

I passerelle des Reflets - 92400 Courbevoie -

immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 838 136 463

Willis Towers Watson France

Société de courtage et assurance, S.A.S au capital de 1 432 600 € -
immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre
sous le numéro 311 248 637 et à l'ORIAS sous le numéro 07 001 707
Siège Social : Tour Hekla - 52 avenue du General de Gaulle - 92 800 Puteaux

SECURIS Facilités Pro et Homme Clé + sont assurés par :
BPCE Vie, Société Anonyme au capital social de 161 469 776 €
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

PER I est assuré par :
BPCE Vie, Société Anonyme au capital social de 161 469 776 €
Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris

ASSUR-BP Santé profil Pro est assuré par :
BPCE Assurances IARD, Société Anonyme au capital de 61.996.212 €
immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris
N° SIREN 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon – 75013 Paris.

ASSUR-BP Multirisque Pro, ASSUR-BP Auto et Protection Financière Pro sont assurés par : **BCPE IARD**

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 50 000 000 € entièrement versé
Entreprise régie par le code des assurances - 401 380 472 RCS Niort
code APE 6512 Z N° TVA intracommunautaire : FR 15 401 380 472
Siège social : Chaban 79180 Chauray
Adresse : Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9

Allo Assistance Pro est un contrat d'assistance géré par :
MONDIAL ASSISTANCE France SAS,
entreprise régie par le code des assurances.
490 381 753 RCS Paris.
Siège social : 54, rue de Londres - 75394 Paris Cedex 8

Direct&Proche est une gamme de services de visibilité sur internet de la
société Regicom, proposée par la Banque de Savoie.

Regicom Webformance, SASU au capital de 5 000 000 €,
36 rue Raspail - 92300 Levallois-Perret, RCS Nanterre B 525 312 294.

PayPlug est un service d'encaissement en ligne de la société Payplug
Entreprise SAS, Proposé par la Banque de Savoie
Payplug Entreprise SAS, société par actions simplifiée au capital
de 32 425 914,10 €

Siège social : 110, avenue de France – 75013 Paris, immatriculée
au registre du commerce de Paris sous le numéro 443 222 682
Société agréée en tant qu'établissement de paiement

Smile&Pay est une Société Anonyme au capital de 621 774,00 €
inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre
sous le numéro 500 872 023
Siège social : 60, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine.
Smile&Pay est enregistrée sous le numéro 17228 par l'Autorité de Contrôle
Prudentiel et de Résolution comme établissement de paiement

Oney Bank est une Société Anonyme au capital de 51 286 585 €
34, Avenue de Flandre - 59170 Croix – 546 380 197 RCS Lille Métropole
n° Orias 07 023 261 www.orias.fr

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE** (Espace Economique Européen) : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) Espace unique de paiements en euros : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Ile de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE

Exprimer une réclamation

VOTRE BANQUE DE SAVOIE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

- Nous veillons à vous apporter en permanence la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.
- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller en agence / centre d'affaires** est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Clients**.

PAR COURRIER	PAR INTERNET	PAR TÉLÉPHONE ⁽¹⁾
BANQUE DE SAVOIE Service Satisfaction Clients 6, boulevard du Théâtre CS 82422 73024 Chambéry Cedex	https://www.banque-de-savoie.fr Rubrique : Réclamation et médiation Adresse courriel : qualite-clients@banque-de-savoie.fr	04.76.82.02.24 Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur

A réception de votre réclamation, le service vous adressera un courrier de prise en charge. Selon la complexité de votre demande, il s'engagera à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de l'envoi de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque de Savoie vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

A défaut de solution vous satisfaisant ou en l'absence de réponse à votre réclamation dans les délais, indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir **gratuitement** un médiateur compétent, sur son site internet ou par voie postale. Le médiateur a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- **Le médiateur du crédit aux entreprises**

La Médiation du crédit aux entreprises est un service gratuit, rapide et confidentiel pour aider toutes les entreprises (créateurs, chefs d'entreprise, artisans, commerçants ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés relatives à l'obtention, le maintien du crédit ou des garanties, à l'affacturage et à l'assurance-crédit. Vous pouvez saisir la Médiation du crédit en remplissant un dossier de médiation en ligne sur le site https://mediateur-credit.banque-france.fr/*

Le Médiateur départemental du crédit vous contactera dans les 48 heures qui suivent.

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les services et les placements financiers – hors assurances-vie - (CTO, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
• De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code : 	A défaut : Médiateur de l'AMF, Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'Assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

Pour les entrepreneurs individuels

- **Le médiateur des entrepreneurs individuels** pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers), à la gestion d'un crédit (hors décision d'octroi ou de refus du crédit), à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr	Médiation des Entrepreneurs Individuels auprès de la FNBP 20/22 rue Rubens 75013 Paris

POUR ACCÉDER À VOS SERVICES À TOUT MOMENT EN TOUS LIEUX
Télécharger l'application Banque de Savoie



Services de banque à distance
mis à votre disposition sur l'application Banque de Savoie ^{(1) (2)}

GESTION DE VOTRE BANQUE À DISTANCE

Biométrie	Accès rapide à vos comptes via la reconnaissance des empreintes digitales (Touch ID, Fingerprint) ou du visage (Face ID) ⁽³⁾
Gestion de vos contrats d'assurances	Simulation tarifaire/Souscription, informations sur vos contrats, déclaration de sinistre en ligne, gestion de vos contrats et documents
Gestion des comptes	Suivi de vos opérations de paiements et retraits cartes en temps réel Création d'alertes sur mesure pour piloter au plus près vos comptes
Pilotage de votre carte	Verrouillage temporaire ou mise en opposition en temps réel Consultation et modification si besoin et sous conditions des plafonds de paiement et de retraits de votre carte ⁽³⁾
Virements	Gestion optimisée de vos virements de compte à compte Ajout d'en bénéficiaire sans délai d'attente grâce à Sécur'Pass activable depuis votre Smartphone ⁽³⁾

- (1) Sous réserve d'acceptation de votre Banque de Savoie et après expiration du délai de rétractation. Google Play et le logo Google Play sont des marques de Google LLC / Copyright © 2023 Apple Inc. Tous droits réservés.
- (2) Ces fonctionnalités sont disponibles sur votre espace de banque à distance. Cela nécessite la souscription préalable au service de banque à distance (hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à internet) et d'être doté de l'application mobile Banque de Savoie pour y accéder.
- (3) Fonctionnalité disponible sur notre application mobile pour les systèmes d'exploitation et matériels compatibles.



Banque de Savoie

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banque-de-savoie.fr

